N°15 - juillet 2011

Le P'tit Barisien

Le 13 juillet 2011 à Barisis...

Sommaire

2 - Editorial
3 - Informations Pratiques
4 - Etat Civil 1er semestre 2011
5 - L'école
6 - 7 Maison de services de proximité
8 - Point sur les travaux
9 - Brèves Infos...
10 - 11 Citoyen et éco-jardinier !
12 - La bibliothèque Municipale
13 - Le jeu du rébus !
14 – 15 Le Comité des Fêtes et ses festivités

I.P.N.S.

Directeur de la publication : François BOBO

Editorial

Dans le cadre des réformes menées par le Gouvernement, les collectivités locales connaissent depuis ce début d'année des turbulences…

Depuis quelques semaines, l'intégration des villages du canton non adhérents à une communauté de communes fait l'objet d'échanges très appuyés. Seul Camelin a manifesté le souhait de rejoindre le Val de l'Ailette. Les autres s'y opposent en avançant des arguments qui ne reflètent pas la stricte vérité. Cela est regrettable pour la clarté du débat.

Pour ma part, je respecte leur choix mais sachez que la pression fiscale n'est pas tellement plus importante au Val de l'Ailette qu'ailleurs.

Notre communauté de communes est rurale et ne s'en sort pas si mal. Elle n'est certes pas exempte de critiques notamment par son manque d'information et de transparence que je lui ai reproché à diverses reprises.

En attendant la situation est bloquée par de fortes personnalités. Si ces communes se retrouvent obligées d'intégrer le Val de l'Ailette par décision du Préfet, nous nous préparons des moments difficiles dont je préfèrerai me passer dans une période où la situation sociale du territoire est si précaire.

A plusieurs reprises, j'ai manifesté les plus grandes réserves à propos de la réforme territoriale. En voilà les premiers effets. Et ce ne sont que les prémices.

De notre côté, vous avez pu suivre les actions qu'ont mené les parents d'élèves, les élus pour maintenir notre 4ème classe ! Cette lutte menée conjointement avec d'autres communes a porté ses fruits puisqu'elle n'est pas supprimée pour la rentrée de septembre. Cependant, il a fallu en contrepartie accepter d'étudier un possible regroupement avec les écoles des communes alentour.

Le Conseil Municipal a souhaité la mise en place d'une Commission de réflexion chargée de proposer des solutions visant à conserver notre école. Cette dernière a déjà commencé ses travaux. Elle peut compter sur notre soutien le plus total.

Dernièrement, vous avez pu constaté la prolifération de la végétation sur les trottoirs et caniveaux des rues du village. Cette situation est en partie due à l'absence prolongée d'un des employés municipaux. Malgré la volonté et le dévouement du 1er adjoint Jean FLAMANT qui ne relache pas ses efforts pour maintenir un minimum d'entretien des structures communales. Nous cherchons la solution la plus appropriée sans grever nos possibilités budgétaires.

Nos démarches pour obtenir du renfort devraient aboutir avant la fin de l'été. En attendant, nous en appelons à la compréhension des riverains et dans la mesure du possible, leur serions reconnaissants de désherber la partie qui les concerne.

Par ailleurs, la phase des travaux de réfection des trottoirs rue de Bernagousse, de l'Eglise, des Dames et du Moutier devrait débuter en octobre. Il fallait maintenir ce projet, il est de notre responsabilité de rénover et améliorer nos rues, sans pour autant mettre nos finances en péril ; subventions et emprunts nous le permettent, sans augmenter la pression fiscale sur vos impôts !

Cependant, en ce mois de juillet… c'est le temps des vacances !
bien qu'il manque un peu de soleil… je vous souhaite d'en profiter pleinement ! !

Le Maire, François BOBO

Renseignements PRATIQUES

Le Secrétariat de Mairie est ouvert : 09.60.54.77.71

Les Lundi, mardi et jeudi	de 7 h 45 à 11 h 45	De 12 h 00 à 16 h 00
Le mercredi	de 7 h 45 à 11 h 45	/
Le vendredi	de 7 h 45 à 11 h 45	De 12 h 00 à **15 h 00**

L'Agence Postale Communale tél. 03.23.39.26.79

Du lundi au samedi	**de 9 h 00 à 11 h 45**

Permanences des Elus

Monsieur le Maire et ses Adjoints sont à votre écoute tous les jours de la semaine en mairie ou sur rendez-vous à votre convenance et dans la mesure de leurs plannings respectifs.
De ce fait, les permanences du samedi matin ne sont plus assurées systématiquement sauf sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de la mairie.
Mme Cécile CURTO assure également le secrétariat de Mairie tous les samedis matins.

RAPPEL : Nouveau Numéro de téléphone : **09.60.54.77.71**

Les prochains rendez-vous…

Dimanche 18 septembre… La « Fête Le Cochon : Un rendez-vous gastronomique et musical dans la nature, et on l'espère sous le soleil !!

Dimanche 2 octobre 2011 : Les 10èmes FOULEES de BARISIS-aux-BOIS… une belle épreuve sportive de course à pied dans un cadre agréable.

dimanche 27 novembre 2011 : le repas du CCAS qui aura lieu cette année au Richelieu… avec l'orchestre de Bruno ZIQUE… un moment agréable et convivial à passer ensemble !

Une nuée de bébés à BARISIS…

Valentine MUSIAL	21 janvier
Ayana TRIBOUILLOY	24 janvier
Erwan RODRIGUES DE SOUSA	16 janvier
Marceau PERNAUT	10 mars
Quentin TRONEL	22 mars
Eléa FRIONNET	11 mai
Maëllys JASMIN--LETIEN	26 mai
Nino PERETTI	29 juin

Félicitations aux heureux Parents !

Baptême Civil

- le 11 juin de Sarah PASTOT

L'AMOUR, encore l'AMOUR et toujours l'AMOUR…

♥ Hélène BAUER & Elie LUISSINT	28 mai
♥ Sophie SERIN & Benoît HAVY	11 juin
♥ Aurélie PIROT & Aurélien PILLON	25 juin

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

La triste réalité de voir partir des êtres très chers, parfois si jeunes…

Jeannine MONT	29 avril
Pauline COMMIN (2 mois)	16 janvier
Vanessa DELPHIN (33 ans)	2 mai

Toutes nos condoléances aux familles.

L'école est finie… mais pas la vigilance des parents !

Le CDEN qui s'est réuni le 13 mai 2011, a abandonné le projet de fermeture d'une classe pour la rentrée 2011

La promesse faite par l'Inspection académique de Laon est tenue mais il ne faut pas croire que le problème est résolu

NOUS GAGNONS UNE ANNEE, MAIS QUID DE L'AVENIR …

Nous savons que les engagements d'aujourd'hui ne correspondront pas forcément à la politique qui se décidera dans le proche avenir.

IL FAUT RESTER MOBILISÉ !!

et suivre avec la plus grande attention ce qui se passera autour de nous.

Dans ces conditions, il est apparu indispensable de mener une réflexion globale sur l'avenir de notre école et par voie de conséquence sur l'avenir du village.

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 17 juin 2011 a décidé de créer une Commission de Réflexion qui est chargée de proposer des solutions susceptibles de maintenir un effectif d'enfants suffisant pour conserver l'école.

Celle-ci est composée de 4 Conseillers Municipaux, 4 Parents d'Elèves et 2 Professionnels de l'Education Nationale habitant notre commune.

Certains ont entendu parler de la création d'une cantine. Il s'agit d'un des sujets qui sera étudié par la commission. Toutefois aucune démarche n'a été entreprise pour la rentrée 2011 auprès de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette qui a la compétence en ce domaine.

<u>Le Collectif des parents d'Elèves</u> ***remercie les parents et toutes les personnes qui se sont mobilisés dans ce combat pour sauver notre 4ème classe.***

Malgré cette réussite, ils sont fortement déçus du peu de parents, grands-parents, élus, assistantes maternelles qui les ont soutenus le JEUDI 12 MAI 2011 : 8 familles sur la journée !

Effectif prévu à ce jour à la rentrée 2011-2012

Petite / Moyenne section :	**14**
Grde section / C.P.	**18**
CE1 / CE2	**13**
CM1 / CM2	**23**

Attention : démarcheurs abusifs !

Nous voulons ici prévenir certaines personnes âgées ou plus vulnérables que d'autres, qui peuvent être contactés par des démarcheurs plutôt insistants et persuasifs (courrier, téléphone et surtout visite à domicile) afin de vous vendre matériels ou prestations liés à l'amélioration de l'habitat pour un coût souvent très onéreux.

Nous ne visons en aucune façon les artisans et professionnels du bâtiment qui font un travail honnête et de qualité.

A Barisis, des personnes âgées ou des habitants plus vulnérables que d'autres se sont laissés persuader par des démarcheurs peu scrupuleux d'effectuer dans leur habitation des travaux ou des installations afin de réaliser des économies d'énergie ou de bénéficier d'un meilleur confort.
Pour cela, ils proposent des crédits qu'ils établissent en général eux-mêmes sur place et à des taux exorbitants sur des durées de 10 à 15 ans.
La conséquence est sans appel : un endettement très lourd qui a mis en péril leur stabilité financière et parfois même des dégradations dans leur habitat suite aux travaux mal réalisés qui plus est pas forcément efficaces… mais rien de ce qui leur avait été promis !

➔➔ AVANT TOUT ENGAGEMENT ET AVANT TOUTE SIGNATURE… n'hésitez pas à prendre le temps de la réflexion, d'en parler autour de vous, de vous renseigner en mairie ET SURTOUT de prendre contact avec AISNE HABITAT, lors de ses permanences à la Mairie de Barisis, (calendrier ci-contre) ou au numéro suivant : 03 23 26 73 50.
Ils seront en mesure de vous renseigner sur le bien fondé des travaux proposés (efficacité, opportunité), d'évaluer le coût financier, de détailler les aides financières potentielles (suivant type de travaux et vos ressources).

A savoir : en cas de démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de la signature du contrat de commande ou de l'engagement d'achat. Aucun paiement ne peut être exigé pendant ce délai.

***Vous êtes propriétaire de votre maison** et il est naturel d'étudier les différentes possibilités qui vous sont offertes pour améliorer votre habitat, réaliser des économies sur l'énergie…*
Un rendez-vous sur place avec un, ou même mieux, plusieurs professionnels est tout à fait constructif, des solutions existent, il faut en étudier l'efficacité et le coût !

Cependant, nous vous engageons à prendre conseils et renseignements auprès d'AISNE HABITAT.

AISNE HABITAT

Pour LE 2ème semestre 2011, 4 permanences seront tenues dans la maison de proximité à BARISIS.

Le vendredi de 11h à 12 h, aux dates suivantes :
Juillet et août pas de permanence

09/09/2011 14/10/2011 25/11/2011 09/12/2011

CONFEDERATION SYNDICALE FAMILIALE DE CHAUNY & SES ENVIRONS

ASSOCIATION DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS

Pour le 2er semestre de l'année 2011, 4 permanences seront tenues dans la maison de proximité à BARISIS.

Le 1er lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30, à savoir :

Juillet et août pas de permanence
05/09/2011 03/10/2011 07/11/2011 5/12/2011

RAM : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET PARENTS

- ✓ Vous êtes Parents et vous cherchez une assistante maternelle,
- ✓ Vous souhaitez être assistante maternelle et ne connaissez pas les démarches à effectuer,
- ✓ Vous êtes assistante maternelle et vous désirez avoir des renseignements Sur vos droits et autres…

Rendez-vous peut être pris directement auprès du R.A.M.
Melle Céline MIGNOT (Communauté de Communes du Val de l'Ailette)
au 03 23 38 42 00. Préciser que ce contact doit avoir lieu en Mairie de BARISIS.

C.I.J. CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE & MISSION LOCALE POUR LES JEUNES

<u>Pour répondre à un grand nombre de questions que les jeunes scolarisés ou non se posent.</u>

- ***trouver des aides pour financer vos projets***
- ***Auprès de qui s'adresser***
- ***Comment entreprendre une formation BAFA, par exemple***

Documentation à votre disposition en Mairie – Maison de Services de Proximité

MISSION LOCALE POUR LES JEUNES :

Prendre rendez-vous directement au 03 23 57 52 67 pour un simple entretien ou pour vous aider dans vos démarches

POINT sur les TRAVAUX ...

REFECTION des TROTTOIRS
rues de Bernagousse, de l'Eglise, des Dames et du Moutier

Nous avons pris en compte les propositions de l'étude paysagée effectuée ces derniers mois par le Bureau d'étude "Terre et Paysages", que nous avons pu apprécier pour leur travail sérieux et intéressant.

L'utilisation des pavés est un concept séduisant qui rappelle la vocation rurale de notre village.

Le croquis ci-contre est un exemple susceptible de modifications selon les contraintes techniques et financières.

Le projet est arrêté et se monte à 250 000 € TTC. Il prend en compte des impératifs techniques et l'utilisation de pavés pour la bordure et le caniveau de la rue de l'Eglise.
L'appel d'offre et le choix de l'entreprise ont été réalisés en juin et juillet.
La première phase de chantier des travaux de réfection devrait débuter en octobre : rues de l'Eglise et des Dames (côté pair), du Moutier et de Bernagousse (côté impair) dont l'ordre reste à définir.

Bien sûr ces travaux vont entraîner pour les riverains des désagréments, le maître d'ouvrage et l'entreprise en charge des travaux mettront tout en œuvre pour réduire les nuisances.

Ces travaux sont devenus incontournables et nécessaires pour le bien de tous : amélioration et protection de l'habitat, embellissement du village et la sécurité… sachant que l'assainissement collectif est largement compromis pour plusieurs années, nous ne pouvions plus attendre !

CIMETIERE

L'aménagement du jardin du souvenir est programmé pour 6 900€, nous attendons une réponse à notre demande de subvention.

LOGEMENT COMMUNAL – rue du Marais

Le Val de l'Ailette a terminé l'étude, nous attendons des précisions pour l'obtention des aides et/ou subventions.

TRAVAUX DIVERS (coût : 3 000 €)

- Les serrures usées des 3 portes de la Mairie vont être changées.

- L'éclairage des sanitaires de la salle polyvalente reste trop souvent allumées, des minuteurs vont être posés.

PONT de la CASCADE

La remise en état peut attendre, nous l'inscrirons au programme 2012.

La R.T.A.

La Régie des Transports de l'Aisne améliore ses prestations et propose à l'usager depuis quelques temps la possibilité du « Transport à la demande »

Il existe 2 formes de Transport à la Demande

La ligne virtuelle :

C'est une ligne dont l'itinéraire, les arrêts et les horaires sont prédéfinis, mais dont le service n'est assuré que sur réservation téléphonique préalable

Le transport à la Demande zonale :

Ce type de transport permet de transporter des voyageurs à l'intérieur d'un secteur prédéfini (communes, communautés de communes...) d'un arrêt ou d'une adresse à un autre arrêt ou une autre adresse. Le conducteur vient chercher le client à l'heure et l'arrêt convenus et l'amène à destination :

- **par le trajet le plus direct si le client est seul.**
- **par l'itinéraire permettant de regrouper les voyageurs, tout en respectant les horaires convenus.**

Votre réservation de Transport à la Demande, c'est simple comme un coup de fil !

Les réservations de Transport à la Demande doivent se faire au plus tard la veille avant 16h00 et le vendredi avant 16h00 pour les réservations du Lundi.
Les Transports à la Demande ne fonctionnement pas de façon générale les dimanches et jours fériés.

LE RELAIS — CONTENEUR à VETEMENTS rue du Moutier

L'équipe du RELAIS Nord-Est-Ile-de-France remercie la Commune de Barisis-aux-Bois pour son soutien. C'est en effet 2 419 kg qui ont été récoltés en 2010.

PANNEAUX d'Entrée de village

Le panneau Barisis-aux-Bois qui nous a été volé il y a déjà longtemps, n'est toujours pas remplacé. En effet, nous sommes en pleine procédure pour obtenir que la dénomination BARISIS-aux-BOIS soit reconnue officiellement. Deux conseillers municipaux sont en charge de ce dossier auprès du Conseil Général de l'Aisne, de la Préfecture pour décision final du Conseil d'Etat.

Sans cette reconnaissance nous ne pourrons pas installer de nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération avec le nom en son entier. En effet, comme vous avez pu le remarquer pour l'administration, notre Commune porte le nom de Barisis.

Le saviez-vous ?

Sous les Mérovingiens, on désignait Barisis sous le nom de Barisiacus ou Barisiacum (en 662), puis les Capétiens ont employé le terme de Barisi ou Barisy. Finalement en 1768, le village prit son nom définitif : Barisis. Sa localisation au milieu des bois est certainement à l'origine de la variante d'aujourd'hui «Barisis-aux-Bois» que l'on voit apparaître dans les registres de plus en plus souvent à partir de 1902.

RAPPEL :

Respecter la tranquillité des autres, c'est préserver la sienne…

Concernant le BRUIT…

Le bruit se rencontre dans toutes les activités de la vie quotidienne, mais certains, provoqués par des **comportements désinvoltes**, des objets **ou des animaux bruyants**, sont agressifs et deviennent des nuisances. Les bruits sont soumis à une réglementation et peuvent constituer une infraction en cas d'atteinte à la tranquillité du voisinage. La loi Bruit de 1992 introduit, en plus du tapage nocturne, la notion de **tapage diurne** provoqué par les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques… (**voir les horaires détaillés sur le bulletin n°13 – juillet 2010**).

N'oublions pas de faire taire nos amis les chiens.

En cas de bruits prévisibles, prévenez votre voisinage pour éviter tout malentendu.

Concernant les FEUX de JARDIN

Nous rappelons qu'au titre du Règlement Sanitaire Départemental, les déchets végétaux doivent être obligatoirement déposés à la déchèterie des Michettes comme les encombrants.

En l'absence d'un ramassage périodique, l'arrêté municipal du 3 août 2009 laisse la possibilité de brûler des feuilles et détritus de jardin à des heures précises.

Plusieurs habitants se plaignent que des feux restent allumés en dehors des plages horaires autorisées et notamment aux heures de repas avec tous les désagréments que vous imaginez.

Nous demandons une fois de plus aux contrevenants de respecter leurs voisins.

Aucun brûlage n'est autorisé en dehors des heures suivantes :

- du 1er octobre au 31 mars : de 13 h 00 à 17 h 00
- du 1er avril au 30 septembre : de l'aube à 11 h 00 du matin

- Tout feu devra être complètement éteint à l'expiration de ces plages horaires.
- Tout brûlage devra se faire en présence d'une personne disposant d'une lance d'arrosage sous pression.
- Toute personne ayant allumé un feu devra veiller à ce que l'importance du foyer et les retombées incandescentes, compte tenu de l'intensité et de la direction du vent, et de la distance par rapport aux habitations voisines, n'entraînent pas de nuisances pour les tiers, notamment par les fumées.
- Il est formellement interdit de procéder au brûlage de matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (détritus ménagers, matières plastiques, résidus de peinture, tissus, moquette, etc…).
- La personne effectuant le brûlage sera tenue pour responsable des désordres et de tous les dommages auquel le brûlage pourrait donner lieu.
- Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Il suffit de faire attention à ce qu'on fait, d'être attentifs pour vivre en harmonie avec les autres mais aussi avec la nature…

Afin d'éviter de brûler ou de constituer des déchets qui alourdissent vos poubelles vous pouvez pratiquer chez vous le COMPOSTAGE.

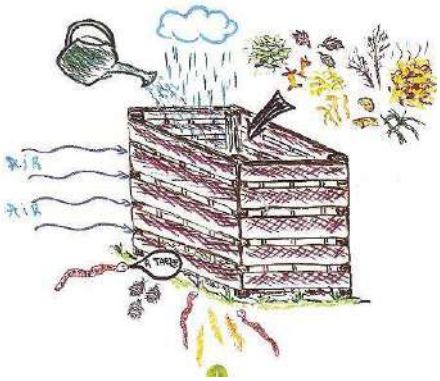

Le compostage à domicile et le jardinage au naturel contribuent à diminuer et à valoriser naturellement, chez soi, ses déchets biodégradables produits quotidiennement : épluchures, marc de café, fleurs fanées, tontes de pelouse, feuilles mortes… Ces déchets représentent à eux seuls 25 % du contenu de nos poubelles.
Il permet aussi d'obtenir du compost, un engrais gratuit et de qualité pour les plantes en rendant le sol plus fertile.

Devenez éco-jardinier !

Pourquoi pratiquer le compostage à domicile ?

Composter à domicile ses déchets biodégradables présente de nombreux avantages :

➔ des avantages écologiques

- au lieu d'être transportés et incinérés, les déchets transformés en compost permettent de produire un amendement de qualité qui renforce la quantité d'humus dans le sol et améliore sa fertilité,
- en compostant les déchets, on recycle naturellement les matières nutritives et le carbone contenus dans les déchets organiques,
- la production domestique de composte permet à l'utilisateur de réduire sa consommation d'engrais chimiques.

➔ des avantages économiques :

- diminution de 25 % de la quantité d'ordures ménagères produites par un ménage,
- réduction du coût de collecte et d'élimination à la charge de la collectivité et donc indirectement la charge payée par les ménages,
- et pour le jardinier, de faire des économies sur l'achat de produits fertilisants.

Une réelle satisfaction du JARDINIER de produire soit même son engrais naturel tout en préservant l'environnement.

Simple et naturel…

Epluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé, fleurs fanées, tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages… tous ces déchets sont biodégradables et peuvent être valorisés naturellement chez soi par la pratique du compostage.

GUIDE-COMPOSTEUR

Depuis longtemps et à titre personnel, Madame Marie-Line BERNARD, habitante de Barisis-aux-Bois pratique le compostage et l'éco jardinage. Cette année afin de valoriser encore mieux les déchets verts de son grand jardin. Marie-Line a suivi pendant 3 jours en juin 2011 un stage organisé par le Conseil Général de l'Aisne. A l'issue de cette formation, Madame BERNARD est aussi devenue de façon bénévole et volontaire **GUIDE-COMPOSTEUR**.

En effet, le Conseil Général a souhaité mettre en place depuis 2008 une action dont l'objectif général est de contribuer à la réduction des déchets en apportant aux usagers des conseils et un appui technique pour leur permettre de développer la pratique du compostage à domicile. Il a constitué depuis 3 ans un réseau de 100 guides composteurs dans le département, anime et développe des réunions d'échanges et d'informations.

A ce titre, Marie-Line a mission de sensibiliser, d'informer et de conseiller d'accompagner tous ceux qui le désirent sur la pratique du compostage à domicile.
N'hésitez pas à la contacter : 17 rue de la Gare BARISIS – tél. 03.23.56.39.15

Elle vous donne également rendez-vous les 19, 20 et 21 août prochains au Festival des Vers Solidaires à St-Gobain sur le stand de « Compost» au village Associatif.

Bibliothèque Municipale de Barisis-aux-Bois

BEAUCOUP DE NOUVEAUX HABITANTS CES DERNIERS MOIS A BARISIS !
Nous nous en félicitons et leur souhaitons la bienvenue !

Nous serions ravis de les accueillir dans notre petite bibliothèque où ils découvriront ces centaines de livres pour enfants et adultes !

Mais nous vous attendons TOUS bien sûr pour de folles lectures !

Attention ; pendant toutes les vacances scolaires : uniquement ouvert le mercredi

HORAIRES d'OUVERTURE

- ➔ le LUNDI = de 19 h 00 à 20 h 00
- ➔ le MERCREDI = de 17 h 00 à 18 h 30
- ➔ les JEUDI & VENDREDI = RESERVE AUX SCOLAIRES

Tarifs à l'année :
pour TOUS

Moins de 18 ans	=	3 €
Adulte	=	6 €
Famille	=	9 €

Comité des Fêtes

Rallye Pédestre

du 14 juillet 2011

AMUSEZ-VOUS avec BARISIACUS BARISY le JEU du REBUS

Le rallye pédestre organisé le 14 juillet a connu un vif succès : 21 équipes ont suivi le circuit, trouvé les réponses, accompli des épreuves d'adresse et décrypté un rébus que nous vous invitons à votre tour à découvrir.
Nous vous mettons sur la piste avec l'énigme qui permettait aux équipes de se rendre sur les lieux de l'étape 4 :

➔➔ Ils furent cinq à s'y être installés… pourtant surveillés de près… trois d'entre eux disparurent…

Le saviez-vous…

Les fourmis sont à Septvaux, ce que les salamandres sont à Saint-Gobain !
Eux, ils sont à Barisis, ce que les singes sont à Chauny !
Qui sont-ils ?

_____ _____ ____ _____ _____ _____ _____

____ _____ ____ _____ ____ _____ .

Solution en page 15

Le COMITE des FETES

«Depuis sa création en avril 2008, le Comité des Fêtes assure et assume les activités festives du village : brocante, voyage organisé, Feu de Saint-Jean, les 3 jours de la Fête Communale, Les 13 et 14 juillet, Fête Le Cochon, St-Sylvestre et participe également aux activités telles que le concert de Musique en l'Eglise de Barisis, soirée théâtrale, Election de Miss Val de l'Ailette.

L'ensemble de ces activités représente un travail conséquent et n'est réalisable qu'avec l'attachement, le dévouement de l'ensemble des bénévoles de notre Association.
Sans compter, ils répondent à l'appel du Bureau pour la préparation et l'organisation des manifestations, et cela sur leur temps personnel dans un seul objectif « faire vivre notre village ». Ce dévouement est le garant de leur attachement à Barisis-aux-Bois.

Outre l'aspect organisationnel de notre Association, la trésorerie est en bonne santé, grâce à l'action des bénévoles : tenue des différents stands, buvette, vente de pâtisserie, mais aussi par le sérieux et la compétence du trésorier et du trésorier-adjoint, assurant un suivi méticuleux des finances.

Afin de parfaire nos activités, notre souci est également d'améliorer nos moyens par l'achat régulier de matériel : chapiteau, grande tente de type « armée », friteuse électrique, congélateur, remise en état du petit stand buvette, création de 2 barbecues, petit matériel type cafetière, marmites et tout récemment acquisition de 4 jeux picards.

Mais plus encore que l'action du Bureau et des bénévoles de l'Association, c'est avant tout la participation des habitants de Barisis qui font le succès de ces activités ! Avec vous Barisiens, tout est possible !
Chacun et chacune à sa place dans cette aventure ! Mais chacun doit le vouloir : organisateurs, bénévoles, participants…

Quoiqu'il en soit, nous continuerons, car nous nous sentons bien dans cette association, dans cette ambiance de respect mutuel.
Si toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté voulaient se donner la main, bien des choses seraient possibles pour notre village !

Le Bureau du Comité des Fête et ses adhérents poursuivent leurs réflexions sur les futurs projets, sur l'utilisation des finances et comment faire toujours mieux dans l'intérêt du plus grand nombre !
Cela doit se faire dans le respect des deniers publics et de la tenue des comptes soumis au Conseil Municipal, seul décideur élu, habilité à statuer sur la subvention allouée à notre organisation.

***MERCI encore** à vous tous pour le travail accompli et futur…*

Au-delà de la réussite de nos activités, il s'est tissé entre nous un lien solide et nous allons œuvrer pour le consolider.

Cordialement !

Pour le Bureau,
Le Président,
Dominique SERIN

Quelques images des festivités 2011

FEU de SAINT-JEAN

FETE COMMUNALE

13 & 14 JUILLET

Solution du Rébus : **Les cochons de Barisis allaient glander dans la forêt du Seigneur de Coucy.**

à Barisis

Le Centre CASSPA* propose d'organiser des ATELIERS MEMOIRE

gratuit

* **CASSPA** = Centre d'Animation de Soins et Services aux Personnes Agées

Après le service téléalarme, le CASSPA se propose d'organiser à BARISIS-aux-BOIS, 10 à 15 ateliers mémoire par an.

Les séances se dérouleront tous les 15 jours, autour d'un groupe de 15 à 20 personnes de 60 et plus.

Une convention sera signée entre la Mairie et le CASSPA par le biais du CCAS.

En premier lieu un questionnaire sera distribué à chaque participant pour connaître son niveau « de mémoire »

Ces séances permettent aux aînés de garder confiance en eux, de conserver leurs capacités, stimuler leurs facultés mentales et d'entretenir des liens sociaux.

Elles se dérouleront comme suit :

5 ou 6 exercices ludiques seront à réaliser par chaque participant, puis une révision sur les sujets proposés sera effectuée par l'ensemble du groupe.

VOUS DESIREZ VOUS INSCRIRE ?
VEUILLEZ RETOURNER CE COUPON EN MAIRIE AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2011.

Après cette date, nous serons en mesure de vous préciser les modalités et dates des séances.
Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat 09.60.54.77.71.

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

N° DE TELEPHONE : _____